



Droit de visite et d'hébergement

Par **ibcom**, le **14/05/2010** à **10:23**

Bonjour,

Séparée de mon compagnon depuis 2005, j'ai la garde notre fille née en 1998. Le père acquitté le département depuis février 2009 et habite à Paris (600 km). Il n'utilise pas son droit de visite de d'hébergement (vu son enfant 4 jours en 15 mois).

Dans quelle mesure puis-je demander une augmentation de la pension alimentaire, pour compenser les frais de vacances et de loisirs de notre fille que j'assume seule ?

Je précise que mon revenu mensuel accuse depuis la crise une baisse des 2/3 et que fin juin 2010, je serai au chômage.

Merci de votre réponse, cordialement